

M. CARON : On se propose d'organiser un corps de cavalerie, composé d'hommes qui fourniront leurs propres chevaux, la sellerie et les armes—des hommes qui connaissent parfaitement le pays, qui sont accoutumés à aller à cheval, et qui ont à peu près les meilleures armes que l'on puisse fournir dans le pays.

M. BLAKE : Des différentes parties de la province ?

M. CARON : Le détachement que l'on se propose d'organiser sera sous le commandement du capitaine Stewart, qui était à la tête de l'escadron de cavalerie de la Princesse Louise. C'est un excellent officier qui est parfaitement accoutumé au pays, y ayant vécu deux ou trois ans. Il a recommandé au gouvernement un projet que je serai heureux de soumettre, et qui, d'après moi, nous donnera le meilleur détachement que l'on puisse organiser dans les circonstances.

M. BLAKE : Quel en sera l'effectif à peu près ?

M. CARON : Il variera de 150 à 200 hommes à cheval ; et, naturellement, l'honorable député comprendra que la grande difficulté dans ce pays c'est la question du transport, et il va de soi qu'un détachement de cavalerie rendra probablement plus de services que n'importe quel autre dans une armée.

M. BLAKE : Je pourrais dire, M. l'Orateur, comme nous nous séparons pour longtemps, que, dans mon opinion, il serait convenable que le gouvernement prit les moyens de nous faire connaître demain et les jours suivants, jusqu'à la prochaine séance, tout renseignement authentique qu'il recevra et qu'il croira pouvoir communiquer sans danger pour l'intérêt public. Je n'ai pas besoin de dire que nous sommes dans une grande anxiété et que nous désirons savoir, aussitôt que possible, quel est l'état actuel des choses.

M. CARON : D'après ce que le chef du gouvernement a dit, je n'ai aucun doute qu'il sera heureux de communiquer au chef de l'opposition tous les télégrammes qu'il pourra recevoir.

M. BLAKE : Je ne demande pas cela pour moi-même particulièrement.

M. CARON : Ils pourront être communiqués au chef de l'opposition, et, ainsi, à tous les membres de la gauche ; de notre côté nous prendrons les moyens de communiquer les mêmes nouvelles à nos amis qui siègent derrière nous.

M. BOWELL : Je puis dire que j'ai été informé, depuis que la séance a été levée, que la distance entre les deux extrémités du chemin que les hommes auront à parcourir, est seulement d'environ 40 ou 50 milles, ce qui est plus encourageant que si elle était de 60 ou 70 milles, comme on le disait d'abord.

M. WATSON : J'aimerais à demander au ministre de la milice s'il a fait quelque arrangement pour donner des armes et le fourniment aux compagnies qui se sont formées dans le Nord-Ouest. Comme il le sait bien, les années dernières on a demandé le fourniment des compagnies formées dans cette province, et il a dit que ces demandes seraient considérées. Maintenant que des troubles ont surgi dans cette partie du pays, j'espère qu'il verra la nécessité de faire quelque arrangement de cette nature pour les compagnies qui pourront se former.

M. CARON : L'honorable député comprendra que le gouvernement doit user de sa discrétion pour donner des armes aux troupes qui se forment ; mais je puis dire que le gouvernement comprend parfaitement les besoins du moment, et que des armes ont été expédiées. Nous avons déjà des dépôts d'armes à Winnipeg, et nous les avons augmentés en envoyant un approvisionnement plus considérable ; et toute troupe, toute organisation approuvée par le gouvernement, recevra les armes et le fourniment nécessaires.

M. BLAKE

M. WATSON : J'apprends que c'est là la promesse que l'on a faite à tous ceux qui désiraient des fusils ; mais les armes sont restées emmagasinées à Winnipeg. Je n'ai pas voulu dire un seul instant que ceux qui demanderaient des armes en recevraient. J'ai été informé que l'été dernier ce même Louis Riel qui cause maintenant des troubles dans le Nord-Ouest a commandé une quantité d'armes dans une maison de Winnipeg, et que ces armes devaient être expédiées à Qu'Appelle, mais que le gouvernement les a interceptées. Si tel est le cas le gouvernement devait savoir à cette époque qu'il y avait quelque chose à craindre de la part de cet homme. Si l'on avait accédé aux demandes du Portage-la-Prairie, de Brandon et d'autres endroits qui ont petitionné le gouvernement à plusieurs reprises pour avoir des compagnies, elles seraient d'un grand service maintenant ; on s'en servirait au lieu de faire venir des volontaires de Toronto et de Montréal.

M. CARON : Je ne sache pas que le gouvernement ait intercepté aucune quantité d'armes l'été dernier, comme le dit l'honorable député.

M. BLAKE : J'espère que lundi, sans faute, nous aurons sur le bureau de la Chambre tous les papiers que l'on peut produire relativement aux événements passés qui se rattachent à cette question, et tous les rapports faits dans le cours de la dernière année par des employés du gouvernement touchant cette même affaire :—Le rapport de M. Dewdney, le rapport du colonel Houghton, qui, je crois, était chargé de recueillir des armes dans le voisinage du lieu où ont éclaté les difficultés, et le rapport de M. Stephenson relativement aux colons et aux compagnies de colonisation. Maintenant, je ne donne pas une liste ; je ne fais que mentionner trois ou quatre rapports qui ont été reçus probablement ; mais, je n'ai aucun doute que dans l'exercice de leurs devoirs au Nord-Ouest, les fonctionnaires du gouvernement, et le gouvernement, dans l'accomplissement de ses devoirs à Ottawa, ont eu de nombreuses communications sur ce qui se passait. Je crois que ces documents devraient venir devant nous sans aucun retard.

La motion est adoptée, et la Chambre s'ajourne à 12.45 a.m., samedi.

CHAMBRE DES COMMUNES.

LUNDI, 30 mars 1885.

L'Orateur prend le fauteuil à trois heures.

PRIÈRES.

TROUBLES AU NORD-OUEST—INDEMNITÉ DES DÉPUTÉS.

M. WHITE (Cardwell) : Je vais soumettre une motion qui, j'en suis sûr, aura l'approbation de la Chambre, et sera acceptée sans l'avis ordinaire.

Je propose,—

Que le comptable soit autorisé à payer, à ceux des membres de cette Chambre qui ont offert d'aller servir au Nord-Ouest, et dont l'offre a été acceptée, le montant entier de leur indemnité pour la session à leur départ d'Ottawa.

M. BLAKE : Cette motion serait, je n'en doute pas, adoptée à l'unanimité par la Chambre ; mais je ferai remarquer à l'honorable monsieur que nous ne pouvons légalement autoriser le comptable à faire cela. Nous avons depuis quelque temps adopté le mode rationnel d'inclure dans les estimations les montants requis dans de pareils cas, et nul doute que le ministre des finances n'insère dans les estima-